



# Vattetot Infos FÉVRIER 2022

*Apparemment, le soleil revient  
pour les vacances de février !  
Pouvra qu'il reste !  
Profitez bien tout en prenant  
soin de vous et des autres...*

*Helen Motte*

## ACCUEIL EN MAIRIE

### ACCUEIL EN MAIRIE TOUJOURS SUR RDV:

[secretariat@vattetotsurmer.com](mailto:secretariat@vattetotsurmer.com)

- Le mercredi : **accueil téléphonique (de 9h à 11h)  
ET physique (sur rendez-vous)**
- Le vendredi : **accueil téléphonique (de 18h à  
19h30) ET physique (sur rendez-vous)**

Lors de votre demande de RDV (par mail ou téléphone) vous devrez nous indiquer le motif, afin que nous puissions préparer les documents éventuels et attribuer un créneau horaire suffisant.

## BONS CADEAUX POUR LE NOËL DES ENFANTS DE 1 À 10 ANS :

**Pour ceux qui ne sont pas venus chercher  
les bons cadeaux de leurs enfants,  
vous pourrez venir les récupérer en mairie  
jusque fin février,  
aux horaires de permanences  
mercredi 9h-11h /vendredi 18h à 19h30  
en prenant rendez-vous, svp avant,  
en contactant la mairie, merci**

## RESTONS CONNECTÉS

Petit rappel, la municipalité s'est dotée d'une application téléchargeable gratuite :  
**PanneauPocket !**

Nous avons eu le plaisir de voir le nombre de connexions augmenter et espérons que les habitants sont satisfaits des informations qu'ils y trouvent.

Pour celles et ceux qui voudraient nous rejoindre:  
**PanneauPocket** Qu'est ce que c'est ?

C'est un panneau d'information dans sa poche !

Une application mobile simple et efficace qui permet aux Mairies et aux Intercommunalités d'informer et d'alerter leurs citoyens en temps réel sur leurs smartphones.

**Téléchargez-là, choisissez Vattetot-sur-Mer,  
d'autres communes qui vous intéressent, et vous  
serez informés dès qu'une info importante paraît !  
A vos smartphones !**

## ELECTIONS

Petit rappel concernant les élections:

**Elections présidentielles :  
10 et 24 avril 2022**

**Elections législatives :  
12 et 19 juin 2022**

**Date maxi pour les inscriptions  
en ligne ou mairie : 04 mars 2022**

Les personnes de 18 ans et + qui se feront recensés entre janvier et mars 2022  
**ne pourront pas être inscrits automatiquement  
sur les listes électorales.**

**Ils devront donc  
OBLIGATOIREMENT faire aussi  
la démarche de s'inscrire en ligne ou en Mairie  
avant le 04 mars 2022.**